



Merci pour vos conseils : contrat, note de frais, salaire

Par **choum**, le **31/01/2009** à **17:59**

Je viens de terminer mes études et réalise des vacations de formations de personnel à distance. Je me déplace sur les sites de formation.
J'ai un CDD de un ou deux jours pour chaque vacations de formation, soit un ou deux CDD par mois (je ne travaille que 3 / 4 jours par mois).
Vu que l'entreprise est basé dans le Nord et que j'habite dans l'Est, la correspondance est difficile. A ce jour, voilà maintenant 5 mois que je travaille en vacations et je n'ai pas tous mes contrats de travail et pas tous mes bulletins de salaires. Les paiements fixes sont conformes mais je n'ai pour l'instant pas perçu mes frais de note (déplacement, nuit d'hôtel, repas sur sites...). Cette mention de frais de note n'était pas stipulée dans les contrats de travail déjà reçus. De plus, je n'ai pas gardé les justificatifs de frais de note (j'ai tout envoyé à la société, pas gardé de double). Que puis-je faire? Quels sont mes recours?
Merci de m'éclairer.